



AFFIRMATION SOLENNELLE DU CANDIDAT POUR UN BREVET D'ARPENTEUR DES TERRES DU CANADA

L'alinéa 23.(a) du Règlement de la Loi sur les arpenteurs des terres du Canada requiert de chaque candidat pour un brevet de l'arpenteur des terres du Canada l'affirmation solennelle suivante.

Je, _____, affirmer solennellement que j'exercerai mes fonctions d'arpenteur des terres du Canada fidèlement et d'une manière impartiale et conforme à la loi.

Nom complet (imprimé)

Signature

Signé et assermenté devant moi à _____

ce _____ jour de _____ 20____

(Nom en lettres moulés) _____

(Titre) _____

(Un A.T.C. ou une personne dûment autorisée, par la Loi, à recevoir des serments)

(Signature) _____

(Sceau)

Incluez s'il vous plaît le suivant:

Affirmation Solennelle \$50

Veillez préciser la méthode de paiement:

Pour payer par notre E-Com sécuritaire, allez à la section "formulaires" et pointez l'icône appropriée.

Chèque MasterCard Visa

No. de carte: _____

Date d'expiration: _____

.....
Signature

.....
Date

Formulaire: SOLE100922PDF

Veillez poster à:

Association des Arpenteurs des Terres du Canada
900 Dynes Road, Suite 100E, Ottawa ON K2C 3L6

Tél: (613) 723-9200, Téléc. : (613) 723-5558 Courriel: admin@acsl-aatc.ca, www.acsl-aatc.ca